



kaufmännische grundbildung
formation commerciale initiale
formazione di base commerciale

Accompagnement de la mise en œuvre des réformes vente 2022+ et des employé·e·s de commerce 2023

1 L'objectif

Les objectifs de l'accompagnement de la mise en œuvre pour les années 2023 à 2025 sont les suivants.

- Les responsables chargé·e·s du développement de l'école et les enseignant·e·s du lieu de formation école professionnelle et ainsi les personnes en charge dans les cantons, seront accompagné·e·s de manière ciblée dans le cadre de la mise en œuvre. Il est possible de répondre simplement aux questions. Les questions actuelles sur la mise en œuvre au niveau de la conception des cours sont soutenues par des séances d'impulsion. Les responsables se rencontrent régulièrement pour échanger entre écoles.
- La mise en œuvre concrète sur le lieu de formation école professionnelle est démontrée aux responsables. Des exemples de bonnes pratiques sont partagés entre les écoles. Les obstacles relatifs aux documents de base et aux instruments de mise en œuvre nationaux sont étudiés et des mesures correspondantes sont déduites.

L'avantage pour le lieu de formation école professionnelle se vérifie, entre autres, par le fait que les enseignant·e·s sont impliqué·e·s activement dans le processus de changement et soutenu·e·s.

En 2023, les séances ont enregistré une forte participation et ont permis des impulsions ciblées pour la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences opérationnelles sur le lieu de formation école professionnelle.

Des exemples de bonnes pratiques sont échangés et publiés régulièrement sur le site Internet <https://la-reforme.ch/lorientation-vers-les-competences-operationnelles-en-cas-concret/>.

2 Le programme 2024 – zoom sur « Vente »

L'accompagnement de la mise en œuvre s'adresse aux personnes sur le lieu de formation école professionnelle et aux responsables de la mise en œuvre dans les cantons. Les programmes sont réalisés de façon spécifique à la profession afin de pouvoir répondre aux besoins le plus précisément possible.

Le programme central suivant a été défini pour 2024 avec les représentant·e·s d'école du comité de programme et de la conférence des écoles :

Séances d'impulsion

- _ « Procédure de qualification scolaire assistant·e·s du commerce de détail AFP »
- _ « Travailler avec le portfolio personnel »
- _ Un aperçu d'autres branches de formation et d'examen
- _ D'autres séances seront planifiées en fonction des besoins

Sujets de bonnes pratiques

- _ Présentation d'exemples de bonnes pratiques des différentes écoles professionnelles
- _ Journée de l'école professionnelle
- _ Travailler avec le portfolio personnel
- _ Apprentissage intégré de langues étrangères
- _ Évaluation de la mise en œuvre de la PQual Assistant·e·s du commerce de détail AFP - Zoom sur les écoles professionnelles

En parallèle, un point de contact central est à la disposition des écoles professionnelles pour les questions sur la mise en œuvre.

Les mesures d'optimisation sont transférées à chacune des commissions dans le système de contrôle (D+Q, CSFP, groupe d'accompagnement cantons, organe responsable, consortium des fournisseurs de formation continue, etc.). Les principaux constats sont publiés sur le portail d'information « <https://la-reforme.ch/> ».

3 Le programme 2024 – Zoom sur « Employé·e·s de commerce AFP et CFC (FIEn et FIEc) »

L'accompagnement de la mise en œuvre s'adresse aux personnes sur le lieu de formation école professionnelle et aux responsables de la mise en œuvre dans les cantons. Les programmes sont réalisés de façon spécifique à la profession afin de pouvoir répondre aux besoins le plus précisément possible.

Le programme central suivant a été défini pour 2024 avec les représentant·e·s d'école du comité de programme et de la conférence des écoles :

Séances d'impulsion

- _ Informations de la direction nationale employé·e·s de commerce PQual
- _ Aperçu d'autres branches de formation et d'examen
- _ Travailler avec le portfolio personnel
- _ Introduction à l'examen final scolaire employé·e·s de commerce AFP

Sujets de bonnes pratiques (best-practice)

- _ Présentation d'exemples de bonnes pratiques dans les différentes écoles professionnelles
- _ Comment les options sont-elles mises en œuvre dans les écoles professionnelles ?
- _ Comment le domaine à choix 2 est-il mis en œuvre dans les écoles professionnelles ?
- _ Mise en œuvre d'un cours orienté vers les CO
- _ Journée de l'école professionnelle
- _ Travailler avec le portfolio personnel

En parallèle, un point de contact central est à la disposition des écoles professionnelles pour les questions sur la mise en œuvre.

Les mesures d'optimisation sont transférées à chacune des commissions dans le système de contrôle (D+Q, CSFP, GDT cantons, organe responsable, consortium des fournisseurs de formation continue, etc.). Les principaux constats sont publiés sur le portail d'information « <https://la-reforme.ch/> ».

4 La procédure d'inscription

4.1 Coûts de participation

Les frais relatifs à la réalisation du programme sont pris en charge, d'une part, par le SEFRI, et d'autre part, par une participation des écoles professionnelles. Les cantons intéressés peuvent également demander une facturation par canton.

Sur demande des écoles professionnelles, la participation aux frais sera échelonnée en fonction du nombre de personnes en formation.

– EP jusqu'à	500 personnes en formation	CHF 1 000
– EP jusqu'à	800 personnes en formation	CHF 1 500
– EP jusqu'à	1 500 personnes en formation	CHF 2 000
– EP de plus de	1 500 personnes en formation	CHF 2 500

Le montant s'entend comme contribution jusqu'à mi-2025. Il inclut le programme mentionné ci-dessus pour les recteurs et rectrices, les responsables chargé·e·s du développement de l'école et les enseignant·e·s.

Si vous avez des questions concernant la facturation, vous pouvez vous adresser à Petra Hämmerle (petra.haemmerle@ectaveo.ch).

4.2 L'inscription

Vous pouvez vous inscrire sur www.ectaveo.ch/inscription_mise_oeuvre/
La date limite d'inscription pour le programme 2024 est le 31/01/2024.